



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 77534

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les nouveaux matériels automobiles qui équiperont dorénavant la gendarmerie. En effet, afin de remplacer le parc actuel des véhicules rapides d'intervention, le marché d'acquisition a été notifié le 6 avril 2005 au constructeur Subaru, avec le modèle Impreza WRX. Ce nouveau concept de voiture rapide d'intervention, plus performante, équipée de moyens de signalisation renforcés, offre bien entendu l'opportunité à la gendarmerie d'afficher clairement sa volonté de lutter, de manière déterminée, contre toutes les formes de délinquance sur le réseau autoroutier tout en insistant sur l'aspect dissuasif. Pour autant, à l'heure de la victoire de Renault dans le Championnat du monde de formule 1 et de celle de Citroën dans le Championnat du monde des rallyes constructeurs, bon nombre de concitoyens s'étonnent de l'absence de modèles français dans la mise en place de nouveaux moyens automobiles dédiés au maintien de l'ordre. Il souhaiterait savoir quel est son sentiment à ce sujet.

Texte de la réponse

Le choix du modèle destiné à constituer le parc de véhicules rapides d'intervention de la gendarmerie nationale a fait l'objet d'une mise en concurrence des constructeurs automobiles, commune à la gendarmerie et aux douanes, et réalisée selon les règles imposées par le code des marchés publics. Les constructeurs français Renault et Citroën n'ont pas répondu à l'appel d'offres, contrairement à Subaru à qui le marché d'acquisition a été notifié pour environ 80 véhicules du modèle Impreza. Pour autant, la gendarmerie nationale fait largement appel à la production française pour répondre à ses différents besoins de véhicules de service. Renault, Renault Trucks, Peugeot et Citroën équiperont actuellement une grande partie de son parc automobile.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77534

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10264

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12065